

Province de Québec
Centre de services scolaire des Affluents
Conseil d'administration

Le 31 août 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents, tenue le 30 août à 19 heures au 130, rue Valmont, à Repentigny, aux salles 004, 005 et 006.

SONT PRÉSENTS :

Les membres Laura Chabot, Chantal Denis, Patrick Fortin, Geneviève Gagnon, Rachel Gaudet, Isabelle Gauthier, Jonathan Gauthier, Sophie Gélinas, Félix Henri, Alain Raïche, Alain Rivet et Chantal Rousseau.

L'administratrice Chantal Rousseau participe à distance conformément au Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration et de participation aux séances à l'aide de moyens de communication.

Le directeur général Jean-François Collard et les directeurs généraux adjoints Patrick Capolupo, Jean-François Joly, Thierry Lauzon ainsi que la directrice générale adjointe Johanne Prudhomme et le représentant du personnel d'encadrement, Jean-François Trottier, participent également à la séance. M^e Marie-Josée Lorion, secrétaire générale, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Le coordonnateur aux communications Éric Ladouceur ainsi que la coordonnatrice aux affaires juridiques du secrétariat général, M^e Laurence Gascon.

SONT ABSENTS :

Le président Benoit Lussier et l'administratrice Diana Serret.

1.0 Ouverture de la séance

En l'absence du président Benoit Lussier et de la vacance au poste de vice-président, le directeur général Jean-François Collard déclare le début de la séance. Conformément au Règlement établissant les règles de fonctionnement du conseil d'administration adopté par le conseil d'administration le 15 décembre 2020, monsieur Collard préside la séance jusqu'à la nomination d'un vice-président.

Il est 19 h 02.

2.0 Prise des présences et constatation du quorum

La secrétaire générale procède à la prise des présences et constate le quorum.

3.0 Adoption projet ordre du jour

Résolution CA22-001

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Denis :

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour soumis en ajoutant le sujet « Période de questions du public » à être traité après le point 4, en ajoutant le point 5.2.3 « Comités – Rapport » ainsi que les points 5.2.3.1 « Comité de gouvernance et d'éthique » ainsi que le point 5.2.3.2 « Comité consultatif de transport » et en retirant le point 6.1 « Révision de décision – Huis clos ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance

2. Prise des présences et constatation du quorum
3. Adoption projet ordre du jour
4. Approbation procès-verbaux séance ordinaire du 21 juin 2022 et séance d'ajournement du 16 août 2022
Période de questions du public
5. **Présidence**
 - 5.1 Vice-présidence
 - 5.1.1 Procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration – Adoption
 - 5.1.2 Vice-président/e – Conseil d'administration – Nomination
 - 5.2 Comités
 - 5.2.1 Durée mandat des membres des comités - Détermination
 - 5.2.2 Nomination membres
 - 5.2.2.1 Comité de vérification
 - 5.2.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.2.2.3 Comité des ressources humaines
 - 5.2.2.4 Comité d'appel
 - 5.2.2.5 Comité consultatif de transport
 - 5.2.2.6 Groupe de travail sur la répartition des élèves
 - 5.2.3 Comités – Rapport
 - 5.2.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 5.2.3.2 Comité consultatif de transport
6. **Secrétariat général**
 - 6.1 Révision décision – Huis clos – RETIRÉ
 - 6.2 Déclaration entre apparentés – Information et suivi
 - 6.3 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Huis clos
 - 6.3.1 Nomination membres
 - 6.3.2 Durée mandat – Détermination
7. **Direction générale**
 - 7.1 Rentrée scolaire 2022-2023 – Information
8. Levée

**4.0 Approbation
procès-verbaux
séance ordinaire du
21 juin 2022 et
séance
d'ajournement du
16 août 2022**

**Période de
questions du public**

5.0 Présidence

Résolution CA22-002

ATTENDU l'article 170 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant que le conseil d'administration approuve les procès-verbaux de ses délibérations;

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur Patrick Fortin :

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 juin 2022 et le procès-verbal de la séance d'ajournement du 16 août 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Aucun membre du public n'est présent.

5.1 Vice-présidence

La fonction de vice-président du conseil d'administration est vacante depuis la fin du mandat à titre d'administrateur du vice-président Raphaël Bordeleau, le 30 juin 2022.

5.1.1 Procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration – Adoption

Résolution CA22-003

ATTENDU l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ c. I-13.3, prévoyant la nomination d'un vice-président parmi les membres du conseil d'administration;

ATTENDU la procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration, adoptée le 20 octobre 2020 en vertu de la 3^e résolution du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de prévoir la tenue d'un scrutin électronique ainsi que de préciser et de désigner les personnes pouvant présider et diriger le processus d'élection prévu à ladite procédure;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Isabelle Gauthier :

D'ADOPTER la procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration jointe en annexe des présentes sous la cote **CA22-003AN** pour en faire partie intégrante, pour entrer en vigueur à compter de son adoption et pour remplacer la procédure d'élection adoptée en vertu de la 3^e résolution le 20 octobre 2020;

D'ABROGER la procédure d'élection adoptée en vertu de la 3^e résolution le 20 octobre 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.1.2 Vice-président/e – Conseil d'administration – Nomination

Appel de candidatures

Le directeur général Jean-François Collard appelle les candidatures parmi les membres parents du conseil d'administration pour pourvoir au poste de vice-président.

L'administrateur Jonathan Gauthier soumet sa candidature.

Résolution CA22-004

ATTENDU la procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration adoptée à la séance du 30 août 2022 en vertu de la 3^e résolution;

CONSIDÉRANT l'appel de candidatures auquel a procédé le directeur général;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Geneviève Gagnon :

DE CLORE la période de mise en candidature.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Résolution CA22-005

ATTENDU que selon l'article 155 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ c. I-13.3, le mandat du vice-président prend fin en même temps que son mandat à titre de membre du conseil d'administration;

ATTENDU la nomination du vice-président le 20 octobre 2020 en vertu de la 7^e résolution du conseil d'administration et la fin de son mandat le 30 juin 2020, conformément à la 9^e résolution adoptée le 20 octobre 2020;

ATTENDU qu'une vacance au poste de vice-président doit être comblée selon les règles de nomination se rapportant à cette fonction, conformément à l'article 157 de la Loi précitée;

ATTENDU la procédure d'élection du président et du vice-président du conseil d'administration adoptée à la séance du 30 août 2022 en vertu de la 3^e résolution;

ATTENDU que selon l'article 155 précité le vice-président du conseil d'administration est nommé parmi les membres de ce conseil qui y siègent à titre de parent d'un élève;

ATTENDU la fin de la période de mise en candidature telle que close en vertu de la 4^e résolution adoptée à la présente séance;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a qu'un candidat au poste de vice-président du conseil d'administration et que le directeur général l'a proclamé élu à ce poste;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Rachel Gaudet :

DE NOMMER l'administrateur Jonathan Gauthier à titre de vice-président du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Affluents, à compter de l'adoption de la présente résolution, pour un mandat de même durée que son mandat à titre de membre du conseil d'administration.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Le vice-président Jonathan Gauthier prend siège pour présider la séance en l'absence du président.

Incidence : il est 19 h 10.

5.2 Comités

5.2.1 Durée mandat des membres des comités - Détermination

Les membres du conseil d'administration fixent la durée du mandat des membres des comités à deux ans. Une mention à cet effet figurera au texte de chaque résolution de nomination des membres aux différents comités.

5.2.2 Nomination membres

5.2.2.1 Comité de vérification

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. L'administrateur représentant de la communauté Félix Henri, l'administrateur représentant du personnel d'encadrement Patrick Fortin et l'administratrice représentante des directions d'établissement Isabelle Gauthier, soumettent leur candidature.

Résolution CA22-006

ATTENDU que selon l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer un comité de vérification;

ATTENDU la composition du comité de vérification, telle que déterminée en vertu de la 10^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Laura Chabot :

DE NOMMER les administrateurs Félix Henri, Patrick Fortin et Isabelle Gauthier à titre de membres du comité de vérification à compter de l'adoption de la présente résolution pour un mandat de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2.2.2 Comité de gouvernance et d'éthique

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. L'administratrice représentante du personnel de soutien Sophie Gélinas et les administrateurs représentants de la communauté Alain Raïche et Chantal Rousseau soumettent leur candidature. L'administratrice représentante du personnel enseignant, Rachel Gaudet, soumet sa candidature à titre de membre substitut.

Résolution CA22-007

ATTENDU que selon l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, le conseil d'administration doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique et que les fonctions de ce dernier sont prévues à l'article précité ainsi qu'à l'article 220.2 de la Loi;

ATTENDU la composition du comité de gouvernance et d'éthique, telle que déterminée en vertu de la 12^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Rachel Gaudet :

DE DÉTERMINER la composition du comité de gouvernance et d'éthique à trois membres;

DE NOMMER les administrateurs Sophie Gélinas, Alain Raïche et Chantal Rousseau à titre de membres du comité de gouvernance et d'éthique ainsi que l'administratrice Rachel Gaudet à titre de substitut, et ce, à compter de l'adoption de la présente résolution pour un mandat de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2.2.3 Comité des ressources humaines

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. Le président Benoit Lussier a signifié son intérêt à en être membre et les représentants de la communauté Chantal Rousseau et Alain Raïche soumettent leur candidature.

Résolution CA22-008

ATTENDU que selon l'article 193.1 de la Loi sur l'instruction publique RLRQ chapitre I-13.3, le conseil d'administration du Centre de services scolaire doit instituer un comité des ressources humaines;

ATTENDU la composition du comité des ressources humaines, telle que déterminée en vertu de la 14^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Laura Chabot :

DE NOMMER le président Benoit Lussier ainsi que les administrateurs Chantal Rousseau et Alain Raïche, à titre de membres du comité des ressources humaines, à compter de l'adoption de la présente résolution, pour un mandat de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5.2.2.4 Comité d'appel

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. Le président Benoit Lussier a signifié son intérêt à en être membre et le vice-président Jonathan Gauthier ainsi que les représentantes des parents Laura Chabot et Geneviève Gagnon, ainsi que les représentantes de la communauté Chantal Denis et Chantal Rousseau, soumettent leur candidature.

Résolution CA22-009

ATTENDU les articles 9 à 12 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 selon lesquels le conseil d'administration peut soumettre à un comité qu'il institue une demande de révision de décision présentée par un élève ou son parent pour que le comité fasse rapport au conseil de ses constatations et de ses recommandations;

ATTENDU la politique sur la révision de décision adoptée le 22 mai 2018 en vertu de la 113^e résolution du conseil des commissaires et amendée conformément à la 16^e résolution du conseil d'administration adoptée le 20 octobre 2020, instituant un comité d'appel pour l'étude d'une demande de révision et déterminant sa composition;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Laura Chabot :

DE NOMMER à compter de l'adoption de la présente résolution, pour l'année 2022-2023, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés, le président Benoit Lussier, le vice-président Jonathan Gauthier et les administratrices Laura Chabot, Geneviève Gagnon, Chantal Denis et Chantal Rousseau à titre de membres du comité d'appel, pour être convoqués et agir en rotation, pour l'étude d'une demande de révision.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**5.2.2.5 Comité consultatif de transport**

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. Le président Benoit Lussier a signifié son intérêt à en être membre et le représentant de la communauté Félix Henri, soumet sa candidature.

Résolution CA22-010

ATTENDU l'article 188 de la Loi sur l'Instruction publique RLRQ chapitre I-13.3 prévoyant l'institution du comité consultatif de transport;

ATTENDU le règlement sur le transport des élèves RLRQ chapitre I-13.3 r.7 établissant la composition du comité consultatif de transport des élèves et prévoyant notamment que deux membres du conseil d'administration en font partie;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Sophie Gélinas :

DE NOMMER le président Benoit Lussier et l'administrateur Félix Henri à titre de membres du comité consultatif de transport à compter de l'adoption de la présente résolution, pour un mandat de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**5.2.2.6 Groupe de travail sur la répartition des élèves**

Le vice-président Jonathan Gauthier appelle les candidatures. Le président Benoit Lussier a signifié son intérêt à en être membre et le vice-président Jonathan Gauthier ainsi que la représentante des parents Laura Chabot, la représentante de la communauté Chantal Denis, la représentante du personnel enseignant Rachel Gaudet et le représentant du personnel d'encadrement Patrick Fortin soumettent leur candidature. La représentante du personnel de soutien Sophie Gélinas et la représentante des parents Geneviève Gagnon soumettent leur candidature pour agir à titre de substitut.

Résolution CA22-011

ATTENDU que selon le règlement sur la délégation de pouvoirs adopté le 10 novembre 2020 en vertu de la 27^e résolution du conseil

d'administration, le délégataire peut instituer des comités reliés à l'exercice des pouvoirs qui lui sont délégués;

ATTENDU les pouvoirs délégués au directeur général en vertu du règlement susmentionné, se rapportant notamment à la répartition et la destination des immeubles, à la planification des places élèves et à la répartition des élèves ;

ATTENDU l'institution par la direction générale d'un comité sur la répartition des élèves, auquel participent six membres du conseil d'administration, soit deux membres représentants de chacune des catégories des membres parents, des membres du personnel et des membres de la communauté;

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Chantal Denis :

DE NOMMER à titre de membres du comité de répartition de la clientèle, à compter de l'adoption de la présente résolution et pour un mandat de deux ans, ou jusqu'à ce qu'ils soient nommés à nouveau ou remplacés, le président Benoit Lussier, le vice-président Jonathan Gauthier et les administrateurs Laura Chabot, Chantal Denis, Rachel Gaudet et Patrick Fortin ainsi que pour agir à titre de substitut, l'administratrice Sophie Gélinas en remplacement en priorité d'un administrateur représentant le personnel et l'administratrice Geneviève Gagnon pour agir à titre de substitut pour remplacer en priorité un représentant des parents.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

L'administratrice Chantal Rousseau quitte la séance.

Incidence : il est 19 h 46

5.2.3 Comités - Rapport

5.2.3.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le président du comité de gouvernance et d'éthique Alain Raïche, informe les membres du conseil d'administration que le comité s'est réuni le lundi 22 août 2022. Le comité a adopté le processus d'appel de candidatures en vue de la nomination des membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, a approuvé le texte de l'appel de candidatures et les critères d'éligibilité, ainsi que les plateformes de diffusion de l'avis d'appel de candidatures. Comme en avaient décidé les membres, l'avis a été publié le 23 août sur plusieurs plateformes numériques. La période de mise en candidature se déroulera jusqu'au 6 septembre. Le comité de gouvernance et d'éthique se réunira pour étudier les candidatures le 13 septembre. Le comité soumettra ses recommandations lors d'une séance d'ajournement du conseil d'administration.

5.2.3.2 Comité consultatif de transport

Le comité s'est réuni le jeudi 25 août. Le président du comité, monsieur Félix Henri, explique que les membres ont été mis au courant des négociations avec les transporteurs.

6.0 Secrétariat général

6.1 Révision décision – Huis clos – RETIRÉ

6.2 Déclaration entre apparentés – Information et suivi

La secrétaire générale rappelle l'obligation de produire la déclaration de recensement des opérations entre apparentés comme l'exige le ministère des Finances pour la période du 1^{er} juillet 2021 et le 30 juin 2022 et réfère au formulaire, ainsi qu'aux explications fournies.

6.3 Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Huis clos

Ce sujet est reporté pour permettre au comité de gouvernance et d'éthique de poursuivre le processus en vue de soumettre ses recommandations au conseil d'administration.

6.3.1 Nomination membres

REPORTÉ

**6.3.2 Durée mandat –
Détermination**

REPORTÉ

7.0 Direction générale

**7.1 Rentrée scolaire
2022-2023 –
Information**

Le directeur général Jean-François Collard informe les membres du conseil d'administration sur la rentrée. À l'égard du transport scolaire, il présente un état de situation sur l'issue des négociations provinciales avec les transporteurs. Les autobus ont été mis en circulation dès le premier jour de la rentrée et nous poursuivrons les négociations sur les aspects autres que financiers. Pour une première année, nous transportons les élèves du préscolaire cinq ans avec les élèves du primaire, à l'instar des autres centres de services scolaires. Une attention particulière est accordée à ces élèves du préscolaire à l'aide d'un système d'identification. En termes d'effectifs, nous connaissons une pénurie qui entraîne une certaine précarité, mais plusieurs de nos actions ont minimisé ses effets. L'administrateur Félix Henri aimerait connaître les statistiques pour comparer le portrait de la présente année et celui des années précédentes. Le directeur général explique que ces données sont disponibles, mais qu'elles évoluent de jour en jour. Monsieur Collard informe les membres du conseil d'administration que le CSSDA entreprend cette année le grand chantier de l'élaboration du PEVR et que seront présentés tout au cours de l'année des rapports et des états de situation de l'avancement des travaux.

8.0 Levée

Résolution CA22-012

IL EST PROPOSÉ par l'administratrice Laura Chabot :

D'AJOURNER la présente séance à une date à être déterminée et dont seront avisés au préalable les membres du conseil d'administration, pour traiter le point 6.3 « Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie – Huis clos » et le point 8.0 « Levée ».

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Il est 21 h 27.

M^e Marie-Josée Lorion
Secrétaire générale

Benoit Lussier
Président